

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 1^{ER} JUILLET 2024

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le lundi 1^{er} juillet 2024 à 16 heures 30.

Etaient présents : Monsieur Fabrice ESCURE, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; Madame Annick MORIZIO, vice-présidente du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Thierry MIGUEL, vice-président du Conseil départemental ; Madame Sylvie TUYERAS, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Yves RAYMONDAUD, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental ; Monsieur Michel CUBERTAFOND, Conseiller départemental ; Madame Sophie LECOINTE, DRAC Nouvelle Aquitaine, représentant Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la Nouvelle Aquitaine ; Monsieur Philippe LACROIX, maire d'Oradour-sur-Glane ; Monsieur Benoît SADRY, président de L'ANFMOG ; Madame Francine BRISSAUD, secrétaire de L'ANFMOG ; Monsieur Claude MILORD, vice-président de L'ANFMOG ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET, sénateur honoraire.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : Madame Isabelle DEBOURG, conseillère départementale à Monsieur Michel CUBERTAFOND ;

Etaient absents, excusés : Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET ; Monsieur ou Madame le payeur départemental.

Assistaient : Monsieur Sebastien NANY, directeur général adjoint Solidarités territoriales au Conseil départemental ; Madame Aurélie MURAT, directrice du pôle culture-sport-vie associative au Conseil départemental ; Madame Bernadette ROBERT, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Véronique VAUGRAND, responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Justine CHAVANCE, assistante de direction du Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

Le président constate le quorum et ouvre la séance, puis donne ensuite la parole à Madame la Directrice.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2024

Le compte rendu de la séance du 20 mars 2024 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

Il est approuvé à l'unanimité. 1 abstention (Madame Lecointe)

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 MAI 2024

Le compte rendu de la séance du 07 mai 2024 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

Il est approuvé à l'unanimité. 1 abstention (Madame Lecointe)

3 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Cette décision modificative a pour principal objectif de réévaluer les crédits alloués à certains postes budgétaires afin de poursuivre l'exercice au vu des réalisations déjà comptabilisées et réajuster ainsi les prévisions du budget primitif.

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/12/2024

Application en ligne : www.f.legall.fr.com

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Recettes

Les recettes de billetterie encaissées à fin mai sont en augmentation de 18 % par rapport à la période équivalente en 2023. Le succès de la visite guidée du village martyr, tant pour les groupes que pour les individuels, explique en partie cette hausse (effectif doublé par rapport à 2023). De plus, cette année de commémoration des 80 ans du massacre avec la visite présidentielle met forcément Oradour et le CMO en lumière, ce qui permet d'espérer une forte fréquentation cet été, comme cela est souvent le cas les années d'anniversaire très médiatisées.

Enfin, est prévue cet été pour les individuels la mise en place de 3 visites guidées du village martyr (contre 2 l'an dernier) avec en plus 1 visite en anglais.

C'est pourquoi les prévisions de recettes sont augmentées de 20 % pour le reste de l'année par rapport au BP avec + 150 000 €. En effet nous comptabilisons cette année déjà 326 000 € de recettes quand nous en comptions 276 000 € en 2023 à la même période.

Les recettes de librairie sont elles aussi très satisfaisantes ce premier semestre avec 104 000 € enregistrés, soit une hausse de 10 % par rapport à 2023 (94 000 €), ce qui permet d'augmenter les prévisions de recettes à venir de 20 000 €.

➤ Dépenses

Au chapitre 011, quelques modifications doivent également être apportées.

10 000 € sont ajoutés au compte 60225 pour les achats du stock librairie ainsi qu'au compte 60612 énergie-électricité car même si actuellement nous restons en conformité avec les prévisions du budget primitif, nous ne maîtrisons pas la météo à venir ni les probables hausses du coût de l'énergie.

Au 6156 dédié aux frais de maintenance, ce sont 15 000 € en plus qui sont nécessaires afin notamment d'effectuer des réparations indispensables sur du matériel vieillissant et qui pose de plus en plus de problèmes.

Sont enlevés 10 000 € au compte 6185 relatif aux colloques, afin de répartir cette somme sur d'autres lignes liées au transport des personnes hors collectivité (5 000 € au 6245) et aux frais de déplacement et de mission du personnel (2 000 € au 6251) sur lesquelles ont été imputées certaines dépenses du colloque Vilma organisé en mai.

Globalement Le chapitre 011 est augmenté de 32 000 €.

Le chapitre 012 relatif à la masse salariale est augmenté de 138 000 € (pour rappel il avait également été augmenté en 2023 en DM1 de + 90 000 €)

Les prévisions de la masse salariale au Budget primitif sont contraintes et ne tiennent souvent pas compte de tous les besoins à prendre en compte au cours de l'année, pas toujours connus au moment du vote.

En effet, la mise en place d'une 3^è visite guidée du village ainsi que l'exposition temporaire qui attire de nombreux visiteurs et nécessite donc un contrôle d'accès quasi permanent, ajouté à l'affluence attendue, imposent cette année encore du personnel saisonnier en renfort.

En outre l'absence pour raison médicale de plusieurs agents du service entretien nécessite le recours à du personnel en remplacement. Cette dépense supplémentaire sera en partie compensée en recettes par le remboursement de l'assurance statutaire.

Ces 138 000 € qui sont ajoutés aux 1 100 000 € inscrits au budget primitif au chapitre 012 qui sont compensés par la hausse des recettes attendues.

La section de fonctionnement est globalement augmentée de + 170 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement une dotation de 175 000 € versée par le Département est inscrite au compte 1323.

Il convient également d'effectuer une modification de - 1 187,42 € au compte 10222 (FCTVA) perçu à hauteur de 8 779,03 € au lieu des 9 966,45 € prévus au budget, une dépense transmise au dossier de demande s'étant avérée inéligible.

Les dépenses d'investissement sont impactées à l'identique et quelques virements de crédits sont opérés à l'intérieur de chapitre 21 afin d'ajuster le budget aux dépenses déjà effectuées et imputées au compte 2188 pour la plupart.

Au compte 21838 (Autre matériel informatique) : -15 000 € ;

Au compte 2185 (Téléphonie) : - 6 187,42 € (- 5000 € et - 1 187,42 €)

Au compte 2188 (Autres) : + 20 000 € (Achat de 100 audioguides, et d'une valise de casques ainsi que le changement de l'onduleur pour les blocs d'éclairages de secours).

La section d'investissement est donc augmentée de +173 812,58 €

Le projet de DM1 2024 ainsi présenté est approuvé à l'unanimité au vote des membres du Conseil d'administration.

4 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX DU CMO PAR L'OFFICE DE TOURISME PORTE OCEANE DU LIMOUSIN

La convention a pour objet de définir les modalités de l'occupation temporaire par l'office du tourisme de la Communauté de Commune Porte Océane du Limousin, du bâtiment d'accueil dédié aux groupes scolaires du Centre de la Mémoire d'Oradour.

Ce prêt de salle permettra à l'office du tourisme un positionnement stratégique pour informer et orienter les visiteurs durant la période estivale.

Madame MORIZIO approuve l'initiative, ce lieu pouvant être une porte pour le tourisme mémoriel vers notre territoire.

Le projet de convention ainsi présenté est approuvé à l'unanimité au vote des membres du Conseil d'administration

5 – TARIFS LIBRAIRIE

- **Certains articles ont subi des changements de tarifs qu'il convient donc de prendre en compte afin de maintenir la liste des tarifs à jour :**

Date	Titre	Auteur	n°ATS	Ancien tarif	Nouveau tarif
27/03/2024	Oradour s'est tu	Robert Pyke	10589	21,90 €	22,90 €
07/06/2024	Paroles de l'ombre	Jean-Pierre Guéno	10332	3,00 €	4,00 €

- **Plusieurs nouveautés suivantes sont proposées**

Oradour

- ❖ *L'appui à la vie ; Collectif*

- ❖ *Recuerda* (version française), de David Ferrer Revul
- ❖ *BD Oradour- De vermoorde onschuld* ; de Jean-François Miniac et Bruno Marivain
- ❖ *Oradour und die Deutschen*, d'Andea Erkenbrecher

Histoire

- ❖ *7 juin 1944 Château de Laclotte, Castelculier, Saint-Pierre-de-Clairac, Un massacre de la Division Das Reich en Lot-et-Garonne*, de François Frimaudeau

Le Conseil d'administration prend acte des changements de tarifs éditeurs et valide les nouveautés proposées à la vente.

6- QUESTIONS DIVERSES

- **Actions menées par le CMO - présenté par Babeth Robert**

- Colloque Vilma du mois de mai : travaux de restitution du groupe de l'ANR sur les villages martyrs en Europe ainsi que le travail sur les perspectives de prolongement et d'élargissement avec un projet à l'échelle Européenne.

- Accueil de 100 jeunes du Parlement Européen des Jeunes lors des commémorations du 10 juin. Nous souhaitons remercier le Conseil départemental pour ces deux évènements pour lesquels nous avons été chaleureusement accueillis à l'hôtel du département.

- Concert Requiem composé par Michel Bosc pour le 80^{ème} en hommage aux victimes d'Oradour. Cela a été un moment de grande émotion. Quatre concerts ont été donnés.

- **Point d'étape sur le projet de rénovation du CMO – présenté par Babeth Robert**

Babeth Robert présente les plans du futur CMO :

EXTERIEUR

Ce qui est prévu demain c'est un changement du chemin qui mène à l'entrée pour un accès facilité. En revanche l'accès PMR sera toujours sur le parvis car nous n'avons qu'un ascenseur.

Deux entrées distinctes ont été prévues : une pour les groupes et une autre pour les visiteurs individuels.

Le parvis actuel disparaîtrait au profit d'un parvis entièrement végétalisé.

INTERIEUR

Une voie centrale sera créée de façon la plus linéaire possible pour diriger vers le village. La partie droite sera consacrée à l'expo permanente, la partie gauche à l'exposition temporaire.

La librairie serait repensée et un espace « détente » sera créé afin de permettre aux visiteurs de s'asseoir, boire quelque chose ou même manger rapidement.

Une salle serait destinée à l'accueil des groupes.

EXPOSITION PERMANENTE

Babeth Robert précise qu'elle se décomposera en 5 séquences.

La directrice annonce que le livre d'or y sera exposé puisqu'un accord a été trouvé.

Fabrice ESCURE souligne que le projet est ambitieux, il est retardé parce que l'on veut quelque chose d'abouti et que le visiteur ait une expérience « complète »

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant rien à ajouter, le Président lève la séance à 17h40

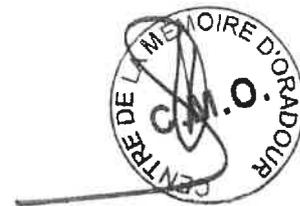
Le Président
du centre de la mémoire d'Oradour



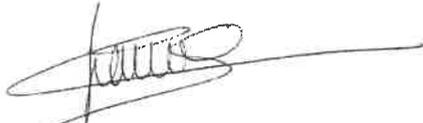
Fabrice ESCURE

La Directrice
du centre de la mémoire d'Oradour

B.ROBERT



La Secrétaire de séance



Justine CHAVANCE